

Délibération n° DEL_2026_046



Date de convocation : 15 avril 2026
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 27
Nombre de délégués votants : 32
Nombre de pouvoirs : 5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 23 AVRIL 2026)**

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 23 avril 2026 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

Mme BERGES Isabelle, M. JAVELAUD Olivier, Suppléant de M. BONNEMASON Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, Mme PAQUOT Christine, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SASSOUBRE Guy, M. BUNEL Marcel, Mme LASIERRA Hélène, M. BARBAN Jean-Louis, M. MONTOULIEU Jean, M. ROTH Patrick, M. BRAUD Jean-Luc, M. PLAA Grégory, Mme SANCHOU Alexandra, Mme MOURASSE Léa, M. LAMAGNERE Gérard, Mme GRISMONDI Muriel, M. SARRAILH Gérard, M. CAZANAVE Patrick, M. BOUSQUET Michel, M. PARADAS SAEZ Andy, Mme MAYSOUNABE Amandine

Pouvoirs :

M. AUSSANT Claude donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert
M. GABASTON Jean-Pierre donne pouvoir à M. BARBAN Jean-Louis
Mme MORTIAU Carole donne pouvoir à M. MARTIN Fernand
M. LASSALLE Christian donne pouvoir à Mme GRISMONDI Muriel

Absents ou excusés :

Mme OMPRARET Fabienne

Secrétaire de séance : M. BUNEL Marcel

OBJET : BUDGET AUTONOME SPANC - BUDGET PRIMITIF 2026

RAPPORTEUR : M. MARTIN Fernand, Vice-Président en charge de l'environnement, du service public des déchets et des finances

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

Vu la nomenclature M49,

Vu la délibération n°2026-19 du 12 février 2026 portant approbation du compte financier unique du SPANC,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 21 avril 2026,

Vu le projet de budget pour l'exercice 2026 transmis et joint à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2026 du budget autonome du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), tel que détaillé en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

ADOPTE le budget primitif 2026 du SPANC, budget autonome de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	Prévisions
<i>Investissement</i>	
Dépenses	16 721,00 €
Recettes	16 721,00 €
<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	27 257,53 €
Recettes	27 257,53 €

AUTORISE le Président à procéder à des virements de crédits au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Adopté

25 voix pour
7 abstentions

Robert CASADEBAIG, Robert DAGUERRE, Michaël DESSEIN, Jean MONTOULIEU, Alexandra SANCHOU, Léa MOURASSE, Gérard LAMAGNERE

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON